

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC118

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

Après l'alinéa 67, insérer l'alinéa suivant : « Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1er février 2014, un rapport faisant le point sur la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi prévoit la création des ESPE qui accueilleront leurs premiers étudiants en septembre 2013. Il semble important qu'un premier bilan de la mise en place de ces écoles soit réalisé très rapidement.